

AVELIA

- L'énergie de demain -

NOUVEAU — APPLICABLE DEPUIS LE 18 JUILLET 2026

La PAC air/air réversible passe à 5,5 %.

Mais pas n'importe laquelle. L'arrêté du 13 juillet 2026 fixe des critères sur le produit lui-même — c'est la fiche technique qui décide du taux.

A++

La classe énergétique

A++ en monosplit, A+ en multisplit, jusqu'à 12 kW. Exigée en chauffage et en refroidissement.

Wi-Fi

Le pilotage

Connectivité numérique : programmation par plages horaires et choix du mode, dans les deux sens.

F-Gas

Le fluide

Conforme au règlement (UE) 2024/573, apprécié à la date du devis.

TVA À 5,5 % — PAC AIR/AIR

Les critères produit qui ouvrent le taux réduit, les conditions de chantier à réunir, et le rappel de ce qui y avait déjà droit.

18-07-2026

date d'application

12 kW

le seuil qui change les règles

2 ans

d'ancienneté du logement

AVELIA SAS, distributeur spécialisé chauffage, ventilation, climatisation, photovoltaïque et génie électrique.

3 Ter rue des Tuileries, 35310 Bréal-sous-Montfort · SIRET 106 570 005 00012

Synthèse de l'arrêté du 13 juillet 2026 et des art. 278-0 bis A et 279-0 bis du CGI. Document indicatif.

C'est la fiche technique du produit qui décide du taux.

Jusqu'au 17 juillet 2026, la PAC air/air relevait au mieux de 10 %. L'arrêté du 13 juillet, publié au *Journal officiel* du 17, ouvre le taux réduit à 5,5 % sur la fourniture **et** la pose — à condition que la machine coche quatre critères techniques.

Les critères sur le produit

- 1 Une machine réversible, fixe**
Chauffage **et** refroidissement, à compression de vapeur entraînée par moteur électrique, installée à demeure. Les climatiseurs mobiles sont hors du dispositif.
- 2 La classe énergétique, jusqu'à 12 kW**
A++ minimum en monosplit, A+ minimum en multisplit. Exigée sur les deux classes : celle du chauffage (SCOP) comme celle du refroidissement (SEER). Une seule des deux en dessous, et le taux tombe.
- 3 Au-delà de 12 kW, l'efficacité saisonnière**
On ne raisonne plus en classe mais en rendement : **145 % en chaud et 250 % en froid** pour les unités de toiture, **130 % et 150 %** pour les rooftops intégrés.
- 4 La connectivité, et le bon fluide**
Pilotage numérique permettant la **programmation par plages horaires** et le choix du mode, en chaud comme en froid. Et un fluide conforme au **règlement (UE) 2024/573** à la date du devis.

Et côté chantier

- Logement achevé depuis **plus de deux ans**, à usage d'habitation.
 - **Fourniture et pose** par la même entreprise, sur une seule facture.
 - **Attestation client** signée avant le début des travaux, conservée cinq ans.
- Un critère qui manque : 20 % sur le matériel, 10 % sur la pose si les conditions du taux intermédiaire sont réunies.

Rappel : déjà à 5,5 %

PAC air/eau, eau/eau et géothermique · chauffe-eau thermodynamique et solaire · chaudière biomasse, poêle, insert · isolation des murs, toiture, plancher, menuiseries · VMC double flux · régulation et programmation · calorifugeage · raccordement à un réseau de chaleur · borne de recharge en logement.

Le réflexe à prendre sur chaque devis

Relevez la classe énergétique **chaud et froid** sur la fiche produit, et vérifiez que le modèle est bien connecté. Deux références voisines d'une même gamme peuvent se retrouver de part et d'autre de la limite — c'est le cas le plus fréquent d'erreur de taux.

Ce que ça pèse sur un devis

Machine conforme

4 747,50 €

5,5 % sur la totalité, matériel et pose.

Machine non conforme

5 250,00 €

20 % sur le matériel, 10 % sur la pose.

L'écart

502,50 €

Sur un chantier à 4 500 € HT, dont 3 000 € de matériel.

NOS MARQUES DE CLIMATISATION PARTENAIRES



Split, multisplit, VRF



Mono et multisplit



Résidentiel et tertiaire



Split, gainable, cassette